



**Certificat d'examen de type
n° F-02-H-153 du 14 octobre 2002**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/C011873-D1

Analyseur de gaz d'échappement des moteurs

TECNOTEST type STARGAS 898

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 22 novembre 1996 relatif à la construction et au contrôle des analyseurs de gaz d'échappement des moteurs.

FABRICANT :

TECNOTEST – Via Provinciale, 8 – 43038 SALA BAGANZA – PARMA – ITALIE

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat n° F-02-H-043 du 3 juillet 2002 relatif à l'analyseur de gaz TECNOTEST type STARGAS 898

CARACTERISTIQUES :

L'analyseur de gaz TECNOTEST type STARGAS 898 diffère du type approuvé par le certificat précité par le facteur d'équivalence propane/hexane noté PEF qui varie entre 0,460 et 0,560 selon l'instrument.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles définies dans le certificat n° F-02-H-043 précité.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Elles sont identiques à celles fixées par le certificat n° F-02-H-043 précité.

ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

SIEGE SOCIAL - LABORATOIRES DE PARIS
1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15
Tél. : 33 (0)1 40 43 37 00 - Fax : 33 (0)1 40 43 37 37

LABORATOIRES DE TRAPPES
29, avenue Roger Hennequin - 78197 Trappes Cedex
Tél. : 33 (0)1 30 69 10 00 - Fax : 33 (0)1 30 69 12 34

E-mail : info@lne.fr
Siret 313 320 244 00012
NAF 743 B

BARCLAYS PARIS CENTRALE 30588 Guichet 60001 Compte 49726740101 RIB70 - CRCA PARIS IAA.DISTRIB. 18206 Guichet 00426 Compte 58381956001 RIB45

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C011873-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 3 juillet 2012.

ANNEXE :

Notice descriptive

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Annexe 1 au certificat d'examen de type n° F-02-H-153

NOTICE DESCRIPTIVE

Analyseur de gaz d'échappement des moteurs

TECNOTEST TYPE STARGAS 898

Vérification du titre en HC

Le titre volumique en hydrocarbures imbrûlés est déterminé en équivalent hexane (C₆H₁₄).

Par contre, lors des opérations d'ajustage et de vérification, les mélanges de gaz contiennent du propane (C₃H₈) à la place de l'hexane.

Le facteur d'équivalence propane/hexane noté FEP permet de passer d'un titre volumique de HC en propane à un titre volumique de HC en hexane :

$$C_6H_{14} = FEP \times C_3H_8$$

Pour l'analyseur de gaz type STARGAS 898, il varie d'un instrument à l'autre de 0,460 à 0,560.

Cette valeur peut être visualisée sur l'instrument en sélectionnant à partir de la barre des fonctions, qui s'affiche par l'intermédiaire de la touche "menu", l'icône "contrôle" puis l'icône "PEF".

